



# Conseil économique et social

Distr. générale  
5 août 2014  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports routiers

##### 109<sup>e</sup> session

Genève, 28 et 29 octobre 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

##### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté de la 109<sup>e</sup> session<sup>1,2</sup>

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 octobre 2014, à 9 h 30

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
  - a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU;
  - b) Délégations nationales;
  - c) Organisations internationales.

<sup>1</sup> Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/welcwp1.html](http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html)). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3<sup>e</sup> étage, Palais des Nations).

<sup>2</sup> Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Prégny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante: [www.unece.org/meetings/practical.htm](http://www.unece.org/meetings/practical.htm).



3. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR):
  - a) État de l'Accord;
  - b) Groupe d'experts de l'AETR;
  - c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique.
4. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):
  - a) État de l'Accord;
  - b) Amendements à l'Accord.
5. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).
6. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR):
  - a) État de la Convention;
  - b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR);
  - c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique.
7. Facilitation du transport routier international:
  - a) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte);
  - b) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS);
  - c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises;
  - d) Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport.
8. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau.
9. Révision du mandat et du règlement intérieur du SC.1.
10. Questions diverses.
11. Dates de la prochaine session.
12. Élection du Bureau.
13. Adoption des décisions.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

*Document:* ECE/TRANS/SC.1/401.

### 2. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

#### a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU

Le Groupe de travail sera informé des résultats des sessions pertinentes du Comité des transports intérieurs, de ses organes subsidiaires et d'autres entités des Nations Unies susceptibles de présenter un intérêt pour lui. En particulier, le secrétariat fera le point des décisions importantes prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-seizième session.

*Document:* Document informel ITC(2014) n° 11.

#### b) Délégations nationales

Les délégations nationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs pays respectifs.

#### c) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs domaines d'activité respectifs.

### 3. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

#### a) État de l'Accord

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état (inchangé) de l'AETR.

#### b) Groupe d'experts de l'AETR

Le secrétariat fera le point sur les travaux effectués par le Groupe d'experts de l'AETR aux sixième, septième, huitième et neuvième sessions, tenues respectivement le 31 octobre 2013, le 28 février 2014, le 2 juillet 2014 et le 27 octobre 2014.

Le SC.1 sera invité à examiner un rapport initialement établi par le secrétariat pour la neuvième session du Groupe d'experts de l'AETR, le 27 octobre 2014 (document informel n° 1). Le rapport pourrait comporter des révisions faites par les experts le 27 octobre.

Le secrétariat informera le SC.1 que l'Accord AETR sous sa forme actuelle ne permet pas aux États qui ne sont pas membres de la CEE<sup>3</sup> d'y adhérer et d'en devenir des Parties contractantes. Il l'informera également que l'Algérie, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie se sont dits intéressés à en devenir Parties contractantes.

*Document:* Document informel n° 1 (neuvième session du Groupe d'experts de l'AETR).

**c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique**

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les questions relatives à la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les différents pays qui sont Parties contractantes à l'AETR.

#### **4. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)**

**a) État de l'Accord**

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état (inchangé) de l'AGR.

**b) Amendements à l'Accord**

À sa 105<sup>e</sup> session, le Groupe de travail a examiné et approuvé des amendements à l'AGR portant sur les procédures relatives à l'évaluation des incidences sur la sécurité routière, aux audits de sécurité routière, à la gestion de la sécurité du réseau routier et aux contrôles de sécurité (sur la base de la Directive 2008/96/CE de la Commission européenne concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières). L'Allemagne a recommandé que les propositions d'amendements émanent de préférence d'un pays non membre de l'UE<sup>4</sup> étant donné qu'elles sont fondées sur une directive de la Commission européenne. Toutefois, aucune Partie contractante n'ayant encore indiqué être disposée à être l'auteur de propositions d'amendements, le secrétariat n'est pas en mesure de transmettre lesdites propositions au Bureau des affaires juridiques de l'ONU et cette question est toujours à l'ordre du jour.

À sa 108<sup>e</sup> session, le Groupe de travail a débattu de la question d'inclure certains points relatifs à l'e-mobilité dans l'AGR et a demandé au secrétariat de prévoir une réunion informelle pendant la semaine de réunion du Comité des transports intérieurs (par exemple le 24 février 2014 à Genève) afin de permettre aux Parties contractantes intéressées d'examiner ces points et les prochaines mesures pour faire avancer la question. Le secrétariat fera le point des résultats de cette réunion. Le Gouvernement allemand sera invité à présenter des propositions d'amendements (ECE/TRANS/SC.1/2014/1) sur la base des résultats de la réunion du 24 février 2014.

*Document:* ECE/TRANS/SC.1/2014/1.

#### **5. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)**

Le Groupe de travail sera informé de l'état du projet TEM.

---

<sup>3</sup> Commission économique pour l'Europe.

<sup>4</sup> Union européenne.

## **6. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)**

### **a) État de la Convention**

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état (inchangé) de la Convention.

Le Gouvernement néerlandais sera invité à présenter le document informel n° 1, dans lequel il est proposé d'étudier l'expérience acquise concernant la CMR au moyen d'un questionnaire mis au point en étroite collaboration avec l'IRU. Ce point de l'ordre du jour a été reporté de la dernière session.

*Document:* Document informel n° 1.

### **b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)**

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état du Protocole à la Convention (avec l'adhésion de la Slovénie en novembre 2013, il y a désormais 42 Parties contractantes).

### **c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique**

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état du Protocole additionnel (avec l'adhésion de la Slovaquie en février 2014, il y a désormais neuf Parties contractantes).

## **7. Facilitation du transport routier international**

### **a) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)**

Le Groupe de travail sera informé par les représentants du Conseil des Bureaux des faits nouveaux intervenus en ce qui concerne la Carte verte.

*Document:* ECE/TRANS/SC.1/2014/2.

### **b) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)**

Le Groupe de travail a tenu, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2014, une session spéciale pour examiner une proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS) soumise par le Gouvernement suisse. Le secrétariat rendra compte dans les grandes lignes des résultats de cette réunion (ECE/TRANS/SC.1/S/394) et des documents informels y afférents, qui sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/sc1/special3.html>.

*Document:* ECE/TRANS/SC.1/S/394.

### **c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises**

À la dernière session, le Groupe de travail a suivi un exposé de la Turquie au sujet d'un modèle établi par une université d'Istanbul, selon lequel la Turquie avait subi de lourdes pertes financières à cause des quotas. Il a examiné la méthode sur laquelle reposait le modèle, la portée de celui-ci, ainsi que la situation des pays dont il était indiqué qu'ils avaient subi des dommages. Le Groupe de travail a accepté de poursuivre l'examen de ce modèle à la présente session et a prié la Turquie d'inviter un expert pour exposer le modèle plus en détail.

**d) Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport**

À sa dernière session, le Groupe de travail a débattu des questions de transport et de franchissement des frontières liées à l'origine des marchandises, aux contrôles frontaliers et aux permis de transport routier. Le Gouvernement polonais a présenté le document informel n° 4, qui traite de la question du contrôle des opérations bilatérales de transport de marchandises par les autorités de certains pays en dehors de l'UE, lesquelles, de l'avis de la délégation polonaise, classent à tort ces opérations dans la catégorie des activités de transport avec un pays tiers (par exemple, le Bélarus, le Kazakhstan et la Turquie). La délégation polonaise a également souligné que cette question problématique était devenue ou deviendrait bientôt un problème commun et elle a demandé au secrétariat de distribuer le document informel n° 4 à tous les États membres de la CEE afin de connaître leur point de vue. Le secrétariat et la délégation polonaise tiendront le Groupe de travail informé des faits nouveaux survenus depuis la dernière session.

*Document:* Document informel n° 4 (2013).

**8. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau**

Le Groupe de travail sera informé des travaux du Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau, qui s'est réuni trois fois cette année (20 janvier, 12 et 13 mai et 23 et 24 octobre).

**9. Révision du mandat et du règlement intérieur du SC.1**

Le Groupe de travail sera invité à examiner le document informel n° 2, établi par le secrétariat, qui contient un premier projet de la version révisée de son mandat et de son règlement intérieur.

À la dernière session, le secrétariat a informé le Groupe de travail des résultats de l'examen de la réforme de la CEE de 2005 (E/ECE/1468, annexe III). Le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir une version révisée du document ECE/TRANS/SC.1/396/Add.1 qui tienne compte du document E/ECE/1468 (annexe III) et d'autres documents pertinents du Comité exécutif.

*Documents:* Document informel n° 2; TRANS/SC.1/396/Add.1; ECE/EX/1; ECE/EX/2/Rev.1; E/ECE/1468 (annexe III).

**10. Questions diverses**

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

**11. Dates de la prochaine session**

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat que sa 110<sup>e</sup> session se tiendra les 26 et 27 octobre 2015.

**12. Élection du Bureau**

Le Groupe de travail sera invité à élire son Bureau pour la période allant d'octobre 2015 à septembre 2016. Le mandat et le Règlement intérieur du Groupe de travail (chap. V,

art. 12, dans le document ECE/TRANS/SC.1/396/Add.1) stipulent que «le SC.1 élit, tous les deux ans, à la fin de la session de la deuxième année, un Président et deux Vice-Présidents, choisis parmi les représentants des membres de la CEE. Ils entrent en fonctions au début de la session de l'année suivant l'élection. Ils sont rééligibles.». Le Bureau comprend actuellement les membres ci-après: M. R. Symonenko (Ukraine), Président, et M<sup>me</sup> N. Tufekcioglu (Turquie), Vice-Présidente.

*Document:* ECE/TRANS/SC.1/396/Add.1.

### **13. Adoption des décisions**

Le Groupe de travail adoptera une liste des décisions prises à sa 109<sup>e</sup> session.

---